Département de l'Hérault
COMMUNE DE VALERGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté de police de circulation
INSTAURATION D'UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION
Manifestation Sportive

Avenue du Stade ***(du Rondpoint à l'intersection de la route de Saint Brès et du chemin de Saint Brès à Lansargues)***
Du 29 Avril au 1er Mai inclus de 8 h 00 à 22 h 00

Arrêté n° 2023/04/109

Le Maire de la Commune de **VALERGUES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu l'arrêté 2023/04/108 du 13 Avril 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures afin de favoriser la sécurité des personnes et le bon déroulement des ***« MANIFESTATIONS SPORTIVES »*** qui se dérouleront du 29 Avril au 1 er Mai 2023 inclus sur la Plaine des Sports Claude Huet,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de ces manifestations, la Plaine des Sports Claude HUET est exclusivement réservée aux piétons, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation aux abords et plus particulièrement sur **l'Avenue du Stade** afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : **La circulation sur l'Avenue du Stade, *du Rondpoint à l'intersection de la route de Saint Brès et du chemin de Saint Brès à Lansargues* s'effectuera en sens unique** conformément au **plan figurant ci-dessous**. Les usagers arrivant depuis Saint Brès pour se rendre à la plaine des sports devront prendre obligatoirement à droite, il sera interdit d'aller tout droit.
En sortant du parking, les usagers devront obligatoirement partir sur la gauche, vers St Brès, pour respecter cette réglementation.

Article 2 : En conséquence :

- un **sens interdit** sera installé *à l'intersection de la route de Saint Brès et du chemin de Saint Brès à Lansargues,*

Article 3 : En conséquence :

- une **interdiction de tourner à gauche** sera installé *à la sortie du parking Avenue du Stade*

Place de l'Horloge – 34130 VALERGUES – **Tél.** 04 67 86 74 80 – **Fax :** 04 67 86 36 99
Courriel : mairie@valergues.com – Site internet : www.valergues.com

Article 4 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VALERGUES, le 13 Avril 2023
Le Maire, Gérard LIGORA

MAIRIE DE VALERGUES
34 (Hérault)

Place de l'Horloge – 34130 VALERGUES – **Tél.** 04 67 86 74 80 – **Fax :** 04 67 86 36 99
Courriel : mairie@valergues.com – Site internet : www.valergues.com